

de l'Immaculée Conception devant la solennelle assemblée de la Sorbonne.

La réponse céleste de la Vierge Sainte à Pie IX s'appliquait à une autre définition à laquelle sont souverainement liées les grandeurs de la Papauté.

En effet, vers ce temps, comme un des fidèles défenseurs du dogme non encore défini de l'Infaillibilité pontificale, demandait à Pie IX sa pensée :

— "J'ai montré suffisamment, répondait le Pontife, ce que je pense de l'infailibilité personnelle, par ma façon de définir le dogme de l'Immaculée Conception."

L'acte du 8 Décembre 1854, était donc, dans le dessein de Pie IX, en même temps qu'un suprême hommage à la Reine du Ciel, un éclatant précédant pour la définition de l'Infaillibilité, et le sourire de Lourdes, après l'acte personnel de 1854, semblait approuver aussi déjà cette prochaine définition de l'Infaillibilité au Concile du Vatican.

Le concours de peuples à Lourdes mêle ainsi ses origines à celles de deux grandes paroles doctrinales du Vatican.

Pie IX, toujours les yeux tournés vers Lourdes, éleva la chapelle demandée par Bernadette, au rang de basilique mineure et y ouvrit les trésors des indulgences.

Un cardinal légat, Mgr Langenieux, vint, en des fêtes inoubliables, couronner la statue d'un diadème au nom du Pape.

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des apparitions, Léon XIII accorda un jubilé et voulut faire consacrer en son nom la nouvelle basilique du Rosaire pour obtenir les victoires de l'Eglise.

Enfin, faveur immense de Rome, le Pape daigna instituer une fête du 11 février, en souvenir des Apparitions, et pour cette fête, adoptée aussitôt en un bon nombre de diocèses, concéda un office et une messe complètement propres.

Pie X vient d'étendre la fête à l'Eglise universelle avec le rite double majeur ; c'est la continuation des rapports traditionnels unissant la Papauté à la Vierge de Lourdes ; c'est aussi une manière de consacrer les deux Jubilés de cette année.